



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

**SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-huit juin deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPRES Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRES Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne.

**ABSENTS :**

Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à M. DEPRES Grégory
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 26**

**Quorum : 15**

**Votants : 29**

➤ **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024

**FINANCES**

- 1) Demande de garantie d'emprunt pour Maisons & Cités – Lotissement « Le Domaine des Moulins » - Programme de location-accession (10 logements).
- 2) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Actualisation pour 2025.

**URBANISME**

- 3) Îlot du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale – Modification de la chose vendue.

**PATRIMOINE COMMUNAL**

- 4) Lotissement « Domaine de la Clef des Champs » – Rétrocession et intégration des voirie, réseaux et espaces verts dans le domaine public.
- 5) Dénomination de la rue de l'îlot du bourg.

**DÉCISIONS DU MAIRE – Décisions prises depuis le 3 avril 2024**

**QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

## DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Appel

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024.

Avez-vous des questions ?

Silence

### FINANCES

#### 1. Demande de garantie d'emprunt pour Maisons & Cités – Lotissement « Le Domaine des Moulins » - Programme de location-accession (10 logements)

Je vous informe que la société Maisons et Cités sollicite la garantie communale pour la construction de 10 logements en Prêt Social Location Accession au sein du lotissement « le Domaine des Moulins », Chemin Nobled (sur la tranche 1 – Pour information, il y en aura 10 autres sur la tranche deux).

La société Maisons et Cités a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts de France pour un montant total de 1 764 482,00 €.

Nous avons l'habitude maintenant de traiter ce genre de demande.

Avez-vous des questions concernant ce premier point ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité**

#### 2- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Actualisation 2025

Je vous rappelle que la Commune perçoit une taxe pour les différents panneaux publicitaires installés sur le territoire de la Commune.

Les tarifs sont revalorisés chaque année en fonction des barèmes fixés par l'Etat.

Je sollicite donc votre approbation et votre autorisation pour actualiser les tarifs pour l'année 2025.

L'enseigne de moins de 12 m<sup>2</sup> passera de 17,70 € à 18,60 €.

Pour votre information, nous avons au total **34** panneaux publicitaires installés sur le domaine communal. Il y a évidemment d'autres panneaux, mais qui eux, sont installés sur des propriétés privées.

Avez-vous des questions?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité**

### URBANISME

#### 3- Îlot du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale – Modification de la chose vendue

Je vous rappelle que nous avons délibéré le 19 septembre dernier pour la vente d'une emprise foncière l'îlot du Bourg à la société PIERREVAL.

Nous avons ensuite procédé à la désaffectation puis au déclassement dudit terrain, avec la délibération du 20 février 2024.

Il est donc nécessaire de redélibérer pour la vente, **APRES** cette désaffectation.

Il y a lieu de modifier la chose vendue, à savoir la superficie de l'emprise vendue.

En effet, les études de faisabilité, réalisées par le promoteur, engendrent une modification de l'emprise du terrain à céder par la Commune.

C'est particulièrement vrai pour l'implantation du poste d'alimentation électrique qui doit se situer à l'entrée de l'opération.

La vente portera donc uniquement sur les parcelles cadastrées suivantes : AO 993, 644, 991p, 986p, 989, 987, 1016p, 988p et 992. Nous les avons indiquées en vert sur le plan que vous avez eu dans la note de synthèse. La contenance est d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

Pour information, en parallèle, la société PIERREVAL se portera acquéreur d'une partie de la parcelle de Monsieur FOURNEL, cadastrée AO 982p (en vert clair sur le plan).

Le bien sera entièrement clôturé et fermé par un portail.

L'accès aux garages existants se fera via le domaine public et sera en impasse, à usage des riverains uniquement (en rouge sur le plan).

L'accès chantier se fera à partir de la rue du Peuple Belge.

Les raccordements se feront rue du Bourg.

Dans le cadre de cet aménagement, la rue, que l'on nommera au point 5 de cette réunion (en bleu sur le plan), fera l'objet d'une convention à intervenir entre la Commune et la Société PIERREVAL pour la réfection et remise en état après travaux.

Je vous demande donc votre autorisation pour la vente des parcelles susvisées à la société PIERREVAL.

Le prix de cession reste bien entendu inchangé soit : 160 000,00 € net vendeur.

Avez-vous des questions ?

**N. POTEAU** : Est-il prévu un accès piéton ou voiture pour que les riverains puissent accéder à leur garage ?

**Monsieur le Maire** : Les deux, c'est suffisamment large pour y accéder à pied comme en voiture.

**N. POTEAU** : Comme il n'y a pas de cotes sur le plan, on n'arrive pas à imaginer.

**Monsieur le Maire** : C'est une impasse et le but est que chaque véhicule puisse entrer et sortir du garage correctement.

**N. POTEAU** : La ruelle de cet espace jusqu'à la rue de la Fontaine, sera-t-elle condamnée ?

**Monsieur le Maire** : Elle sera fermée puisque l'emprise est fermée.

**N. POTEAU** : De ce fait, la personne qui habite sur les parcelles 142, 143, comment va-t-elle faire pour accéder à son domicile ?

**Monsieur le Maire** : Elle y accède par la rue du Bourg.

**N. POTEAU** : Elle s'est toujours stationnée à cet endroit.

**Monsieur le Maire** : Je comprends, ce sont d'ailleurs des personnes que l'on a rencontrées pour essayer de trouver une solution à cette problématique.

On est en discussion avec le promoteur PIERREVAL à ce sujet.

Sachant qu'au départ c'était une parcelle municipale, qu'il n'était pas prévu que les gens se garent ni pour que l'on accède aux garages.

C'est pour cela que l'on essaye de trouver la solution la plus intelligente et la plus pérenne.

La société PIERREVAL est obligée de sécuriser et de fermer l'emprise foncière.

Reste le problème pour les personnes qui se garaient là pour déposer leurs courses ou leurs enfants. Ce sont des personnes que l'on a reçu en mairie.

On a déjà eu la possibilité de s'accorder avec PIERREVAL pour l'accès à l'impasse et notamment aux garages afin que ces personnes puissent continuer à entrer et à sortir et pour cela je remercie la société PIERREVAL pour avoir entendu ces demandes.

**N. POTEAU** : Ayant toujours connu cette entrée, je me demande s'il y a existence d'une servitude ?

**Monsieur le Maire** : Pas à ma connaissance.

**N. POTEAU** : Est-ce que l'on pourrait avoir un écrit de PIERREVAL qui garantit un accord formel pour l'accès au domicile de ces personnes ?

**Monsieur le Maire** : On est en discussion avec eux.

**N. POTEAU** : Oui, mais on n'a pas de certitude.

**Monsieur le Maire** : Mon rôle est de faire appliquer la loi. On essaye d'être arrangeant pour un maximum de personne.

Je ne peux pas vous apporter une réponse formelle.

**N. POTEAU** : On ne peut pas attendre un engagement de la part de PIERREVAL avant de délibérer ?

**Monsieur le Maire** : Si on veut que les choses avancent, il faut délibérer. Il y avait d'autres promoteurs intéressés pour le même type de projet et qui étaient beaucoup moins arrangeant que la société PIERREVAL.

L'intérêt principal est de pouvoir vendre une parcelle pour les finances de la commune et pour ne plus en faire une enclave qui pouvait amener de l'insécurité et pour proposer un service aux personnes plus âgées.

Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

**VOTE : adopté comme suit :**

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 6 (DEGORGUE Didier, CICORIA Nicolas, POTEAU Nathalie, MORENT Sophie, DUCONSEIL Rémi et sa procuration : LIENARD Eva).**

#### **PATRIMOINE COMMUNAL**

#### **4- Lotissement « Domaine de la Clef des Champs » - Rétrocession et intégration des voirie, réseaux et espaces verts dans le domaine public**

Je vous informe qu'en date du 29 mai 2013, le conseil municipal avait approuvé le principe de rétrocession des voirie, réseaux et espaces verts du lotissement « Domaine de la Clef des Champs ».

Nous avons constaté un retard avec les constructions de Maisons et Cités sur les 3 macro-lots. C'est pour cela que 11 ans après, nous délibérons sur ce dossier.

L'ensemble des travaux est aujourd'hui terminé et conforme aux prescriptions de la commune. Le maître d'œuvre a délivré les différentes attestations de conformité et les tests ont été réalisés.

Je vous propose donc de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique des voirie, réseaux et espaces verts. Comme d'habitude les frais d'actes seront à la charge du lotisseur. Il conviendra ensuite d'intégrer ces espaces dans le domaine communal public.

Je requiers votre autorisation pour engager les démarches de rétrocession et pour signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, je vais passer au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## 5- Dénomination de la rue de l'îlot du Bourg

Je vous rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la commune.

Considérant l'aménagement d'une résidence sur l'îlot du Bourg, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste mais aussi pour les services fiscaux d'identifier clairement l'adresse de l'immeuble en nommant la voirie desservant le site (voir plan du point n° 3).

Je propose de nommer cette rue « rue Rouget de Lisle ».

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## DECISIONS DU MAIRE

### Compte rendu n° 3 des décisions du Maire (joint en annexe au PV)

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

## QUESTIONS DIVERSES

Je vais commencer par les questions du groupe « Brebières en mouvement » :

Question 1 : Un câble aérien Rue du Vert Moncheaux est mal accroché depuis presque 2 ans. Avez-vous entrepris les démarches pour la remise en état ?

**Monsieur le Maire** : Il s'agit un câble de téléphonie SFR. On les a appelés à plusieurs reprises.

On se devait de mettre en sécurité les câbles et le nécessaire a été fait il y a 2 ans. On les appelle régulièrement pour leur rappeler leurs obligations mais c'est souvent long pour une intervention.

Question 2 : Le passage piétons au niveau de l'agence Crédit Agricole et de l'office notariale est très dangereux... Avez-vous étudié le déplacement de celui-ci avant qu'il y ai un accident ?

**Monsieur le Maire** : Le cheminement piéton part de l'école élémentaire passe devant le comptable et l'office notarial, un chemin qui est tout droit avec la route.

Nous n'avons pas eu de retour sur cette dangerosité, pas d'accident non plus et la police municipale est souvent à cet endroit pour faire respecter le passage piétons.

**R. DUCONSEIL** : Ce qui est dangereux, c'est le manque de visibilité quand on est au Crédit Agricole.

**P. HERBAUT** : Le stop a déjà été décalé et le passage piéton est en retrait.

Question 3 : Quel a été le coût de la réfection provisoire de la rue du Bourg ? Pouvez-vous expliquer quel était l'intérêt de ces travaux ? Le gravillon posé provoque des désagréments. (Ex : Beaucoup de gravier chez les habitants et sur leurs voitures). Avez-vous prévu de refaire la rue du Bourg en enrobé définitivement ?

**Monsieur le Maire** : Je vais céder la parole à M. HERBAUT pour la partie technique. Je vais juste vous préciser le coût qui est de 13 199 €.

**P. HERBAUT** : Ce sont des travaux de réfection avant les travaux de NOREADE. Ce sont des travaux d'étanchéification du sol pour éviter les infiltrations d'eau.

**Monsieur le Maire** : NOREADE devait intervenir l'année dernière. Ils ont un plan d'action mais les travaux étant de plus en plus chers, ils retirent des opérations.

La rue Alsace Lorraine va être faite par NOREADE mais sur le programme 2024-2026.

La rue du Bourg, c'est après, mais il fallait faire l'étanchéité pour la sécurité des riverains.

Je passe aux questions du groupe « Brebières avec vous » :

Question 1 : Notre groupe est ravi de revoir vivre le conseil municipal junior. Cependant quel rôle les élus dans leur ensemble peuvent-ils jouer pour accompagner les conseillers municipaux juniors, comme discuté lors d'un précédent conseil municipal ?

**Monsieur le Maire** : Le conseil municipal junior est géré par deux personnes du conseil municipal : Céline DUEZ et Marina BODNIEFSKI, sans elles les enfants ne seraient pas aller visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale, la Tour Eiffel à Paris. C'est un travail collectif.

**J. HECQUET-CIELAK** : Nous avons des personnes dans le conseil municipal qui font partie de l'enseignement qui pourraient apporter leurs connaissances. Notamment Mme LIENARD qui souhaitait participer. Vous aviez approuvé lors d'un précédent conseil.

**Monsieur le Maire** : On en rediscutera.

Question 2 : Plusieurs administrés nous ont interpellés concernant des problèmes de téléphone et d'internet à différents endroits de Brebières, y a-t-il des problèmes avec SFR ?

**Monsieur le Maire** : Non, il n'y a pas de problème avec SFR.

Il y a juste eu un câble arraché rue du Groupe Lorraine et qui a été remis aussitôt.

Question 3 : Concernant le bulletin municipal et le Brebières infos, nous souhaitons connaître le coût de ces parutions à l'année. D'autre part, vu le nombre de Brebières infos édités dans l'année, il nous semblerait normal que les équipes de l'opposition puissent s'exprimer aussi.

**Monsieur le Maire** : Concernant le Brebières Infos, le coût est de 850 € par an, il y en a 4 dans l'année. Pour votre information exhaustive, celui du Brebières Magazine est de 4 400 € pour 2 éditions par an. Le coût de Brebières Magazine du mandat précédent était de 3 800 € chacun soit 7 600 € à rapporter au 4 400 € d'aujourd'hui. Ce qui est imprimé aujourd'hui, est moins onéreux.

Concernant l'expression dans les différents Brebières Infos, je vous rappelle ce qui a déjà été dit lors des précédents conseils municipaux.

A savoir, que l'expression de chaque groupe dans le Brebières Magazine a été répartie de façon égale. Si on avait respecté la loi, l'expression de chaque groupe devrait être au prorata de sa représentation. Nous avons été courtois d'attribuer un tiers de page à chaque groupe.

Il est bien entendu que dans le Brebières Infos qui ne fait que huit pages destiné à l'information et non à l'expression politique, si chaque groupe devait s'exprimer, on reviendrait à des principes légaux et on devrait revoir le règlement intérieur.

Je vous laisse donc réfléchir.

Question 4 : Concernant les espaces verts, nous l'avons déjà signalé, de nombreux points végétalisés au cœur de ville qui sont des poumons verts pour les habitants et pour la biodiversité ont été restructurés en simples espaces verts avec pelouse. Pourquoi ?

**P. HERBAUT** : On en a déjà parlé lors de précédents conseils municipaux. On a rajeuni les espaces en réengazonnant pour refaire de nouvelles plantations cet automne et ainsi aérer ces zones en angle de rue.

Question 5 : Il y a un manque d'entretien dans certaines résidences (Pont Veedol, Bois Joli) où les mauvaises herbes dépassaient à certains endroits 1m50. Bien sûr, les conditions météorologiques sont favorables à la pousse mais l'entretien des espaces verts est à revoir pour notre commune qui est chef-lieu de canton et qui se doit de donner l'image d'un environnement soigné. Pouvez-vous nous dire quelles sont les modalités de passage de l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts et quel en est le coût ?

**Monsieur le Maire** : Je vais vous les donner mais je vous rappelle que tout est consultable en mairie.

Le marché a été signé pour un montant de 105 000 € annuel, pour 16 tontes annuelles et d'autres interventions.

A ce jour, la société rattrape son retard puisqu'elle a été très sollicitée surtout en mai.

**P. HERBAUT** : Je rappelle que c'est 16 tontes maximum par an. Le contrat comprend les tontes et le désherbage, 4 passages par an pour les massifs, 2 passages par an pour les haies. On laisse dans les grands espaces des fauches tardives tout simplement pour améliorer la biodiversité.

Question 6 : Est-il possible de poursuivre les aménagements afin de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite (passage piétons sans accès PMR, trottoirs problématiques). Ces aménagements faisaient partie d'un plan pluriannuel et avaient commencé depuis plusieurs années déjà sous l'ancienne mandature.

**Monsieur le Maire** : On le fait régulièrement, cela fait toujours partie du plan pluriannuel et on le fait systématiquement sur toutes les rues refaites, les bordures ont été adoucies pour faciliter le passage des personnes en fauteuil : place du Vercors, rues des Violettes, de Douaumont, l'avenue du Chemin des Dames, le Chemin du Bois des Caures.

Dans les lotissements c'est une obligation légale.

Question 7 : Le lotissement « Le Village » présente un caractère de dangerosité par l'occupation des trottoirs par les véhicules. Les piétons doivent utiliser la route en plein virage. Y a-t-il suffisamment de places de parkings ? Sinon, une solution doit être envisagée pour le stationnement et l'utilisation des trottoirs par les piétons.

**Monsieur le Maire** : Je vous rappelle que c'est un lotissement qui a été signé lors de la mandature précédente. Pour les immeubles, la loi impose une place de parking par appartement, ce qui pose problème quand il y a plusieurs véhicules par logement.

Néanmoins, nous essayons de régler la problématique du stationnement, en face des immeubles, sur le trottoir et le virage à l'entrée située à côté des services techniques. Des potelets ou du barriérage vont être installés à cet endroit par la société PROTERAM pour éviter le stationnement gênant et la dangerosité pour les personnes qui traversent le lotissement.

Ces travaux sont en cours.

Question 8 : Toujours au Village, des problèmes visuels et olfactifs nuisent à la qualité de vie des nouveaux résidents : fossés remplis de détritus, chemins encombrés. Quelles solutions pour remédier à ces problèmes ?

**Monsieur le Maire** : On a travaillé directement avec le bailleur Flandre Opale Habitat.

Le nettoyage a été fait et la police municipale a interpellé l'ensemble des locataires à ce sujet. La tolérance zéro est appliquée. D'ailleurs une convention a été signée entre la police municipale et Flandre Opale Habitat pour sécuriser les immeubles en passant en soirée comme de jour. Malgré tout cela, les familles qui ont continué, ont été verbalisées et si elles recommencent, elles le seront encore.

Question 9 : Quelle entreprise a été sollicitée pour l'installation des bornes de recharge électrique dans la ville et quel type de contrat a été établi ? Y a-t-il eu un appel d'offres pour ce projet ?

**Monsieur le Maire** : C'est une question que l'on a déjà abordé en conseil municipal puisque l'on a voté « POUR » à l'unanimité pour le projet « Stations-e » pour l'installation des bornes électriques.

Je vous rappelle le principe ; une station installée au niveau de l'école - rue de Lambres, une sur le parking de la gare et la troisième sur le futur parking sur l'ancien espace Colucci.

Une convention a été signée. Stations-e gère l'installation et la production et cela nous rapporte une redevance pour l'occupation du domaine public ainsi qu'une rétribution sur l'électricité vendue.

Question 10 : Un certain nombre d'éléments du mobilier urbain a été détérioré dans la ville, comme les figurines à l'entrée de l'école ou les barrières rue Nationale. Pouvons-nous avoir un état quantitatif des dossiers en cours et le bilan financier associé ?

**Monsieur le Maire** : Depuis début 2024, nous avons eu 5 dégradations sur Arthur et Zoé installés au passage piéton au niveau de l'entrée de l'école – rue du 11 novembre et sur les barrières de la route nationale. On recense entre 8 à 10 détériorations par an, dues au stationnement ou par des actes de malveillance.

Pour les potelets et les barrières, nous n'avons pas de franchise, nous sommes donc remboursés. S'il n'y a pas trop de dégâts, ils sont remis en état par les services techniques et réinstallés.

Pour les deux totems Arthur et Zoé, cela ne coûte rien à la commune puisque nous portons plainte systématiquement et c'est l'assurance des mis en cause, retrouvés grâce à la vidéoprotection, qui prend en charge les frais.

Question 11 : L'ACAD est en train de réaliser un nouvel aménagement à l'entrée de la rocade dont une future piste cyclable. Nous avons déjà soulevé l'idée de profiter de cette occasion pour continuer une voie pour nos cyclistes sur Brebières et notamment sur la route nationale. Qu'en est-il de ce projet ?

**Monsieur le Maire** : Le projet est toujours en cours.

On avait expliqué que l'on voulait sécuriser tout un côté, celui de l'ancien Intermarché, pour que les gens puissent circuler à pied.

De l'autre côté, côté pharmacie, vous avez pu voir que des barrières ont été installées de façon à sécuriser par la suite le passage des vélos.



Question 12 : Quelle est la feuille de route pour les deux ans à venir. Quels sont les projets, notamment l'îlot du Vert Moncheaux ?

**Monsieur le Maire** : La feuille de route pour les 2 ans à venir cela sera vu au moment de l'élaboration de chaque budget et lors des débats d'orientations budgétaires.

Pour l'îlot du Vert Moncheaux, j'y avais déjà répondu lors d'un précédent conseil, le début des travaux est prévu pour 2025.

La séance est levée à 21h02.

Fait à BREBIERES, le 24 juin 2024.

**Lionel DAVID,**  
Maire.

**Marina MARTEAU,**  
Secrétaire de séance

The image shows two handwritten signatures in blue ink. On the left, a large, stylized signature is written over a circular official stamp of the Mayor of Brebieres. The stamp contains the text 'MAIRE DE BREBIERES' and '2024'. On the right, a smaller, more compact signature is written.

Approuvé en séance le 23/9/2024

Publié le 25/9/2024

Affiché le 25/9/2024